



INVENTAIRE DES ARBRES REMARQUABLES
DU
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Décembre 2006



Partenaires du programme

Association EPI
CAUE de Vaucluse
Syndicat mixte forestier de Vaucluse

Coordination du programme

Syndicat mixte forestier de Vaucluse (SMDVF)

Financement

DIREN PACA

Expertise de la remarquabilité

Association EPI

Personnes ayant réalisé l'inventaire sur le terrain

Olivier BRICAUD (SMDVF)
Laurence CHABER (EPI)
Virginie GUICHARD (CAUE de Vaucluse)
Marc JADOT (CAUE de Vaucluse)
Thomas KLEITZ (CAUE de Vaucluse)
Nathalie ROLLAND (CAUE de Vaucluse)

En 2000, la DIREN Provence Alpes Côte d'Azur avait confié à l'EPI, Laurence Chaber chargée d'études et Pierre Lieutaghi responsable scientifique, la mise au point d'une méthodologie d'inventaire des arbres remarquables appliquée à la région PACA. Outre cette méthodologie, maintenant validée, un important inventaire de terrain avait été conduit sur une partie des Bouches-du- Rhône et du Var, faisant ressortir la très grande richesse de notre région sur le plan du patrimoine arboré et du même coup la grande ampleur de la tâche de recensement de cette richesse.

Il avait alors été convenu que ce travail se poursuivrait peu à peu sur des territoires bien délimités. Ce fût le cas successivement pour le Parc naturel régional du Luberon et l'adret de la Montagne de Lure. Le Pays d'ignois est en cours avec la Réserve Géologique et le département du Vaucluse est finalisé.

Il s'agit de réaliser un inventaire des arbres remarquables, commune par commune, dans le but de cerner l'importance du patrimoine arboré vaclusien et de le faire connaître pour mieux le préserver.

Afin de recenser l'ensemble des arbres remarquables du département de Vaucluse, le CAUE, le SMDVF et l'association EPI mettent en commun leurs compétences pour réaliser cette étude sur la totalité des communes vaclusiennes, en complément de l'inventaire effectué par l'association EPI sur la partie Vaucluse du Parc naturel régional du Luberon.

A la demande de la DIREN Provence Alpes Côte d'Azur, la méthodologie du « programme arbrem » élaborée par l'EPI et utilisée pour les précédents recensements est appliquée.

L'association EPI apporte sa compétence en matière de méthodologie d'inventaire, d'étude de terrain, de définition des critères et de hiérarchisation de la remarquabilité des arbres rencontrés. Travaillant depuis 2000 au recensement des arbres remarquables dans toute la région PACA, l' EPI apporte par son expérience, une validation adaptée à l'échelle du département et aux espèces locales.

Déroulement de l'inventaire

Une réunion a rassemblé les partenaires le 24 janvier 2005 au siège du CAUE de Vaucluse à Avignon.

Le mode de fonctionnement est mis au point et la répartition des tâches est réalisée. Le SMDVF assure l'animation administrative du projet, le CAUE prend en charge l'homogénéisation et la saisie des données d'enregistrement de terrain dans son système d'information géographique, l'EPI effectue la sélection et l'expertise de la remarquabilité.

Chaque arbre enregistré comme remarquable est identifié par un numéro :

Exemple : 84-005-01

84 : département du Vaucluse

005 : code INSEE de la commune d'Aurel

01 : premier arbre remarquable enregistré sur la commune.

Les critères de remarquabilité et les mesures à partir desquelles un arbre sera considéré comme remarquable pour son espèce en Vaucluse sont précisées par Laurence Chaber, chargée d'étude de l'EPI.

Critères de remarquabilité

La notion de remarquabilité du patrimoine arboré en Paca a été appliquée au Vaucluse. Les critères de remarquabilité sont les suivants :

- individu exceptionnel par la taille et/ou l'âge,
- espèce rare, individu exceptionnel sur le plan botanique,
- alignements remarquables (hors alignements routiers),
- ensembles arborés remarquables de plus de 100 ans,
- association végétale ligneuse caractéristique d'un milieu naturel exceptionnel,
- arbres marqueurs du paysage ou témoins de conditions particulières du milieu,
- arbres associés à un bâti typique ou historique,
- arbres immortalisés par un artiste, associés à un événement mémorable, etc.

Données techniques

Pour chaque arbre visité, les informations à consigner sont précises et nombreuses :

- Indications sur l'accès au site (commune et lieu-dit) et positionnement de l'arbre. Les coordonnées géographiques sont relevées par GPS
- Identification botanique avec la récolte d'un échantillon quand cela s'avère nécessaire
- Mensurations : circonférence à 1,30 m du sol (au point le plus haut), largeur de la frondaison, hauteur calculée à l'aide d'un dendromètre
- Description du port, de l'état sanitaire et du milieu
- «Impression» produite par l'arbre. Ce critère subjectif, qu'il est délicat de formaliser, importe beaucoup car les aspects esthétiques (silhouette, place dans le paysage, etc.) déterminent une part importante de la remarquabilité
- Informations d'ordre historique, sociologique, etc. Elles sont susceptibles d'être recueillies sur place. Les anecdotes, l'histoire d'un lieu ou des gens auxquels l'arbre peut être lié sont notées ainsi que les coordonnées des informateurs rencontrés à ces occasions.

Ces diverses données sont inscrites dans les rubriques appropriées de la fiche d'enregistrement. Le critère de la circonférence du fût, s'il ne constitue qu'une approche partielle de la notion de remarquabilité, reste prépondérant en PACA. Des correctifs sont effectués en fonction des autres éléments qui font l'intérêt d'un arbre perçu comme remarquable à l'intérieur de son espèce (contingences biologiques) ou dans le cadre des considérations d'ordre esthétique, historique, culturel, et de sa place dans le paysage.

Afin de collecter les données de localisation des arbres remarquables déjà connus, un appel est lancé auprès des communes par l'envoi d'une fiche de renseignement.

Le SMDVF et le CAUE se répartissent les communes à contacter pour recueillir ces informations. Dans le même temps, l'EPI répertorie sous tableau Excel toutes ses données sur le Vaucluse.

Les localisations rassemblées sont réparties entre les trois structures qui se partagent le travail de terrain. Le SMDVF couvre les communes forestières, le CAUE les secteurs plus urbains et l'EPI recense la zone plus éloignée d'Avignon : plateau de Sault, communes entre Lure, Ventoux et Montmirail en piémont en complément du SMDVF.

Le recensement de terrain prend fin en début d'automne 2006.

Le CAUE effectue la saisie et transmet à L'EPI un tableau Excel et les photographies relatives aux 620 enregistrements de terrain.

Laurence Chaber sélectionne ensuite les arbres jugés remarquables.

Une « hiérarchisation de la remarquabilité » est établie et une échelle de remarquabilité mise en place. Les arbres remarquables sont classés de 1 à 3, la remarquabilité 1 étant la plus forte.

Etant donné le grand nombre d'arbres enregistrés et afin de ne pas perdre l'information, une catégorie est créée rassemblant les arbres considérés comme remarquables au niveau de la commune mais n'ayant pas une remarquabilité pour le Vaucluse : R commune.

Résultats de l'inventaire Vaucluse

Au final, les arbres remarquables recensés correspondent au territoire de 80 communes (liste en annexe).

Après analyse, 544 enregistrements ont été conservés.

76 enregistrements ont été exclus soit parce qu'ils ont été regroupés (dans le cas d'un alignement ou groupement d'arbres), soit parce que les données sont incomplètes ou imprécises (absence de photo, sans réel intérêt dans le cadre d'un inventaire, etc.).

146 enregistrements sont qualifiés de remarquables à l'échelle de la commune. Insuffisant pour la remarquabilité 3, ces arbres sont intéressants au niveau communal et à signaler pour surveillance aux services municipaux.

398 arbres sont qualifiés de remarquables et sont répartis dans 75 espèces différentes (liste en annexe), témoignant de la grande diversité biologique du département.

52 arbres sont classés en R1. Ils sont exceptionnels dans leur espèce à l'échelle du département. Il convient d'attirer l'attention sur eux car il s'agit de témoins irremplaçables.

169 arbres sont classés en R2. Ce sont des arbres remarquables qui possèdent le potentiel des R1 de demain.

177 arbres sont classés en R3. Il s'agit des arbres remarquables à suivre. Souvent moins âgés ou moins développés que les R1 et R2, ces arbres peuvent prendre la relève. Ils sont aussi qualifiés de R3 quand ils n'ont que le critère de la taille plancher pour l'espèce dans le Vaucluse.

Les conclusions de cet inventaire

L'analyse de ces éléments de remarquabilité nous amène à confirmer la forte diversité biologique du patrimoine arboré, incluant tant des arbres indigènes (chêne sp, hêtre, tilleul) que des espèces introduites qui se sont intégrées à la végétation locale et font partie du patrimoine vauclusien et provençal comme le platane mais aussi les cèdres, sophoras ou encore les cyprès chauves.

Il faut noter que les enquêteurs du CAUE et du SMDVF se sont principalement référés aux dimensions par espèce, prenant peu en compte l'aspect paysager, ce qui avait été fortement indiqué dans le recensement EPI en Luberon. Le travail en partenariat, qui a très bien fonctionné, impliquant une multiplicité de regards, il était nécessaire de se concentrer sur des critères de remarquabilité pré définis. Les critères biologiques ont par conséquent été prépondérants. Les aspects paysagers/culturels et le moindre enregistrement de données qui y sont liées induisent un recensement plus abondant mais moins fin sur le plan de la transversalité et des rôles des arbres dans leur relation à l'homme, tels que l'EPI les a fait ressortir lors des inventaires que l'association a conduit seule.

Dans l'état actuel de nos connaissances, certains arbres de remarquabilité R1 en Vaucluse paraissent tout à fait remarquables à l'échelle de la région Paca dans leur espèce :

- Hêtres à Beaumont-du-Ventoux (circonférences : 8,86m et 6,20m)
- Frêne oxyphylle à Caderousse (5,50 m)
- Genévrier oxycèdre à Séguret (2,30 m)

- Magnolia grandiflora à Sorgues (5,90 m) probablement une remarquabilité à l'échelle française
- Mûrier dit de Sully à Villes-sur-Auzon (6,46 m)
- Pin sylvestre à Beaumont-du-Ventoux (5,30 m)
- Platane à Fontaine-de-Vaucluse (9,16 m)
- Sapin à Brantes (5,55 m)

Le patrimoine arboré est précieux et fragile. Les menaces qui pèsent sur ce patrimoine sont surtout de deux ordres :

- D'une part, la non prise en compte, le non entretien (l'embroussaillage peut accélérer les méfaits du temps), le dédain ou l'ignorance que lèveront peut être ce travail d'inventaire et l'information publique attendue.
- D'autre part les tailles d'entretien beaucoup trop drastiques qui apparaissent comme des pratiques ridiculement volontaristes et irrespectueuses de ces êtres vieillissant qui telles les personnes âgées ont besoin d'attention et de douceur.

Après la mise à disposition de ces données auprès des communes et structures jouant un rôle dans le suivi des arbres, la valorisation de ce travail d'inventaire doit être faite auprès du grand public au travers de publications, expositions, conférences, etc. La sensibilisation du public et l'éducation de son regard sur son patrimoine végétal seront les meilleurs garants de la pérennité des arbres. En effet, les arbres nous parlent et nous relient au temps comme en témoigne l'intérêt suscité par ces inventaires en PACA.

L. Chaber/EPI décembre 2006

PJ : 1 DVD contenant le tableau Excel des enregistrements (classement par espèce, commune et remarquabilité, liste des communes et liste des espèces recensées), les couches SIG (format Arcview et Mapinfo) et un dossier contenant toutes les photographies prises sur le terrain.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des communes

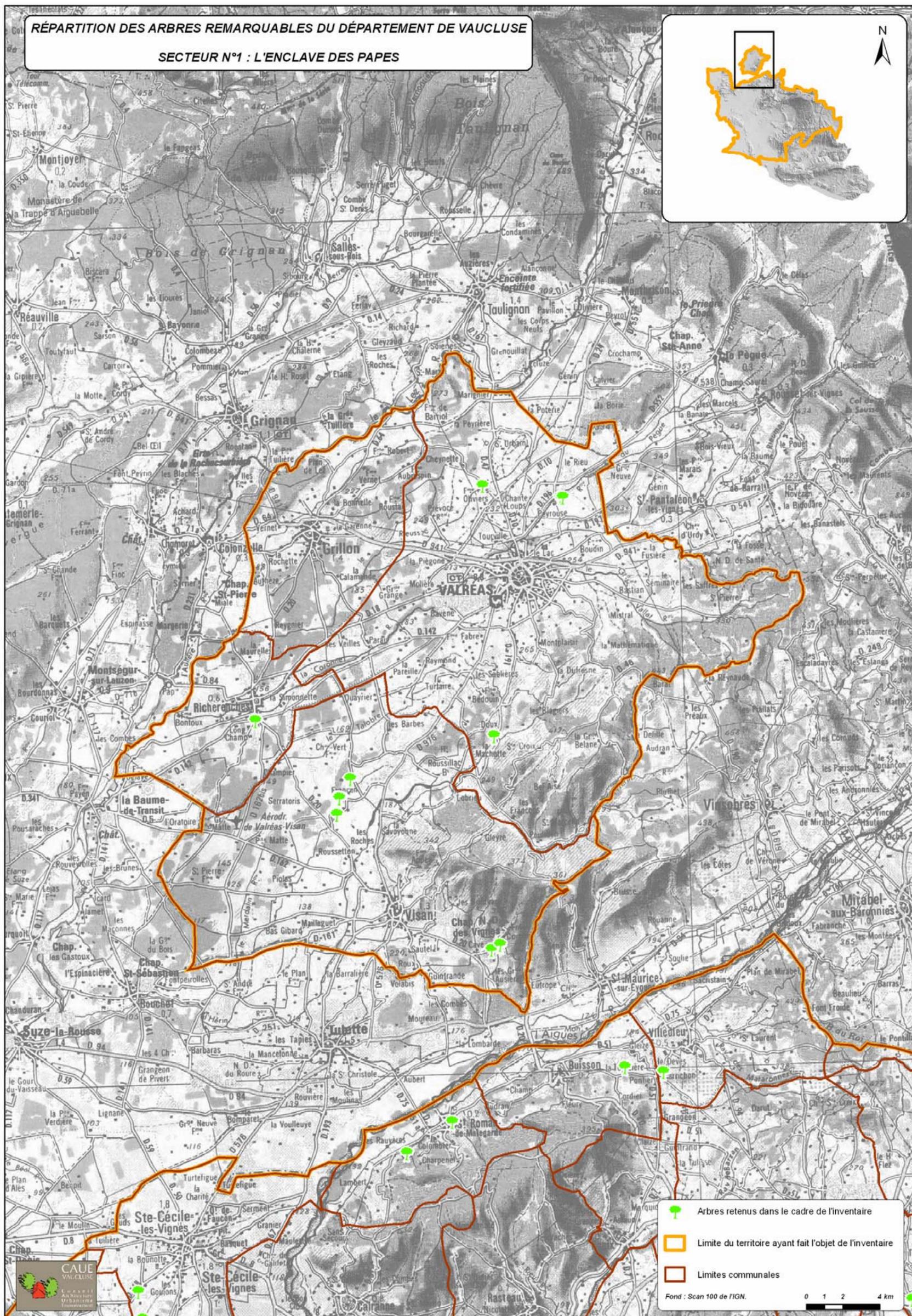
INSEE	COMMUNE
84004	Aubignan
84005	Aurel
84007	Avignon
84012	Beaumes-de-Venise
84015	Beaumont-du-Ventoux
84016	Bédarrides
84017	Bédoin
84018	Blauvac
84019	Bollène
84021	Brantes
84022	Buisson
84027	Caderousse
84029	Camaret-sur-Aigues
84030	Caromb
84031	Carpentras
84034	Caumont-sur-Durance
84036	Châteauneuf-de-Gadagne
84037	Châteauneuf-du-Pape
84039	Courthézon
84041	Crillon-le-Brave
84043	Entraigues-sur-la-Sorgue
84044	Entrechaux
84046	Flassan
84139	Fontaine-de-Vaucluse
84054	Isle-sur-la-Sorgue
84055	Jonquerettes
84056	Jonquières
84101	La Roque-sur-Pernes
84101	Lagarde-Paréol
84063	Lamotte-du-Rhône
84064	Lapalud
84008	Le Barroux
84011	Le Beaucet
84040	Le Crestet
84092	Le Pontet
84132	Le Thor
84066	Lioux
84067	Loriol-du-Comtat
84070	Malemort-du-Comtat
84072	Mazan

INSEE	COMMUNE
84075	Méthamis
84077	Modène
84078	Mondragon
84079	Monieux
84080	Monteux
84081	Morières-les-Avignon
84082	Mormoiron
84083	Mornas
84087	Orange
84088	Pernes-les-Fontaines
84091	Piolenc
84094	Puyméras
84096	Rasteau
84097	Richerenches
84120	Saint-Trinit
84107	Saint-Christol
84106	Sainte-Cécile-les-Vignes
84109	Saint-Hippolyte-le-Graveyron
84110	Saint-Léger-du-Ventoux
84111	Saint-Marcellin-les-Vaison
84115	Saint-Pierre-de-Vassols
84116	Saint-Romain-en-Viennois
84117	Saint-Roman-de-Malegarde
84122	Sarrians
84123	Sault
84124	Saumane-de-Vaucluse
84125	Savoillan
84126	Séguret
84127	Sérignan-du-Comtat
84129	Sorgues
84134	Travaillan
84135	Uchaux
84136	Vacqueyras
84137	Vaison-la-Romaine
84138	Valréas
84143	Venasque
84146	Villedieu
84148	Villes-sur-Auzon
84149	Violes
84150	Visan

Annexe 2 : Liste des espèces

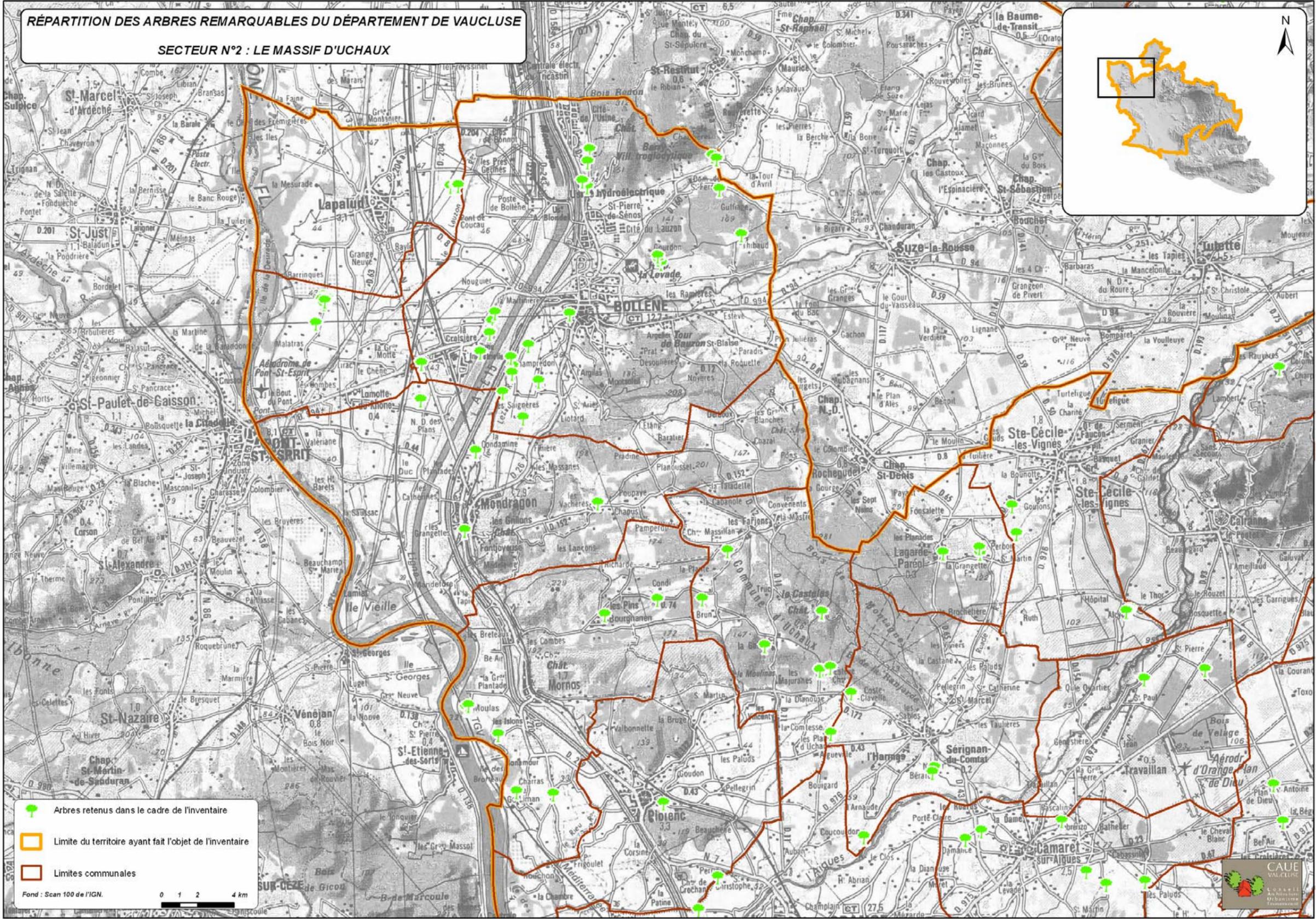
NOM_FR	NOM_LATIN
Ailante	Ailanthus altissima
Alisier torminal	Sorbus torminalis
Amandier	Prunus amygdalus
Arbousier	Arbutus unedo
Aubépine	Crataegus monogyna
Bignone	Campsis sp
Buis	Buxus sempervirens
Calocèdre	Calocedrus decurrens
Cèdre de l'Atlas	Cedrus atlantica
Cèdre du Liban	Cedrus libani
Cerisier	Prunus avium
Charme houblon	Ostrya carpinifolia
Châtaignier	Castanea sativa
Chêne hybride	Quercus pubescens x petraea
Chêne pédonculé	Quercus robur
Chêne pubescent	Quercus pubescens
Chêne sessile	Quercus sessiliflora
Chêne vert	Quercus ilex
Cyprès chauve	Taxodium distichum
Cyprès de Provence	Cupressus sempervirens
Erable négundo	Acer negundo
Erable sycomore	Acer pseudoplatanus
Févier	Gleditsia triacanthos
Févier d'Amérique	Gleditsia triacanthos
Figuier	Ficus carica
Filaire à feuilles étroites	Phillyrea angustifolia
Frêne	Fraxinus excelsior
Frêne oxyphille	Fraxinus angustifolia
Genévrier oxycèdre	Juniperus oxycedrus
Ginkgo	Ginkgo biloba
Hêtre	Fagus sylvatica
Hêtre rouge	Fagus purpurea
If	Taxus baccata
Laurier	Laurus nobilis
Magnolia	Magnolia grandiflora
Marronnier	Aesculus hippocastanum
Micocoulier	Celtis australis
Micocoulier de Virginie	Celtis virginiana

NOM_FR	NOM_LATIN
Mûrier à feuilles de platane	Morus kagayamae
Mûrier blanc	Morus alba
Mûrier noir	Morus nigra
Noyer commun	Juglans regia
Olivier	Olea europaea
Oranger des Osages	Maclura pommiformis
Orme champêtre	Ulmus campestris
Orme rouge	Ulmus rubra
Pérussier	Pyrus amygdaliformis
Peuplier blanc	Populus alba
Peuplier d'Italie	Populus nigra var.italica
Peuplier noir	Populus nigra
Pin à gros cônes	Pinus coulteri
Pin d'Alep	Pinus halepensis
Pin laricio	Pinus nigra laricio
Pin maritime	Pinus pinaster
Pin noir	Pinus nigra nigricans austriaca
Pin parasol	Pinus pinea
Pin pignon	Pinus pinea
Pin sylvestre	Pinus sylvestris
Plaqueminier	Diospyros kaki
Plaqueminier de Virginie	Diospyros virginiana
Platane	Platanus x acerifolia
Pommier sauvage	Malus sylvestris
Prunier sauvage	Prunus serasifera
Robinier	Robinia pseudacacia
Sapin d'Espagne	Abies pinsapo
Sapin pectiné	Abies pectinata
Saule blanc	Salix alba
Séquoia toujours vert	Sequoia sempervirens
Séquoia géant	Sequoia giganteum
Sophora	Sophora japonica
Sorbier domestique	Sorbus domestica
Sureau noir	Sambucus nigra
Tilleul	Tilia
Tilleul à grandes feuilles	Tilia platyphyllos
Tulipier de Virginie	Liriodendron tulipifera



RÉPARTITION DES ARBRES REMARQUABLES DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

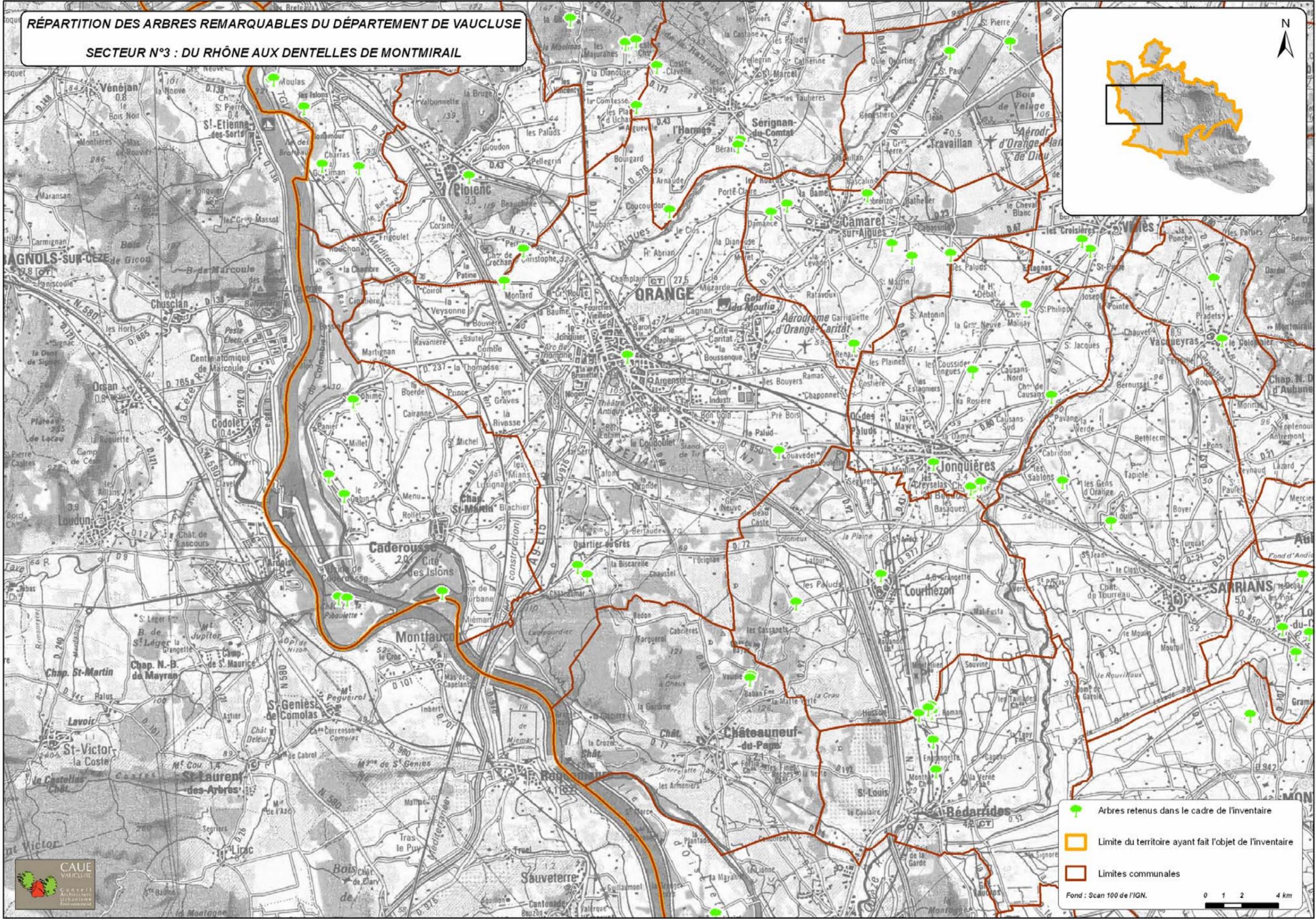
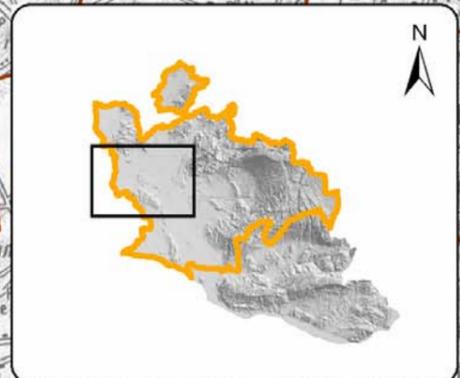
SECTEUR N°2 : LE MASSIF D'UCHAUX



-  Arbres retenus dans le cadre de l'inventaire
 -  Limite du territoire ayant fait l'objet de l'inventaire
 -  Limites communales
- Fond : Scan 100 de l'IGN. 0 1 2 4 km



RÉPARTITION DES ARBRES REMARQUABLES DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
SECTEUR N°3 : DU RHÔNE AUX DENTELLES DE MONTMIRAIL



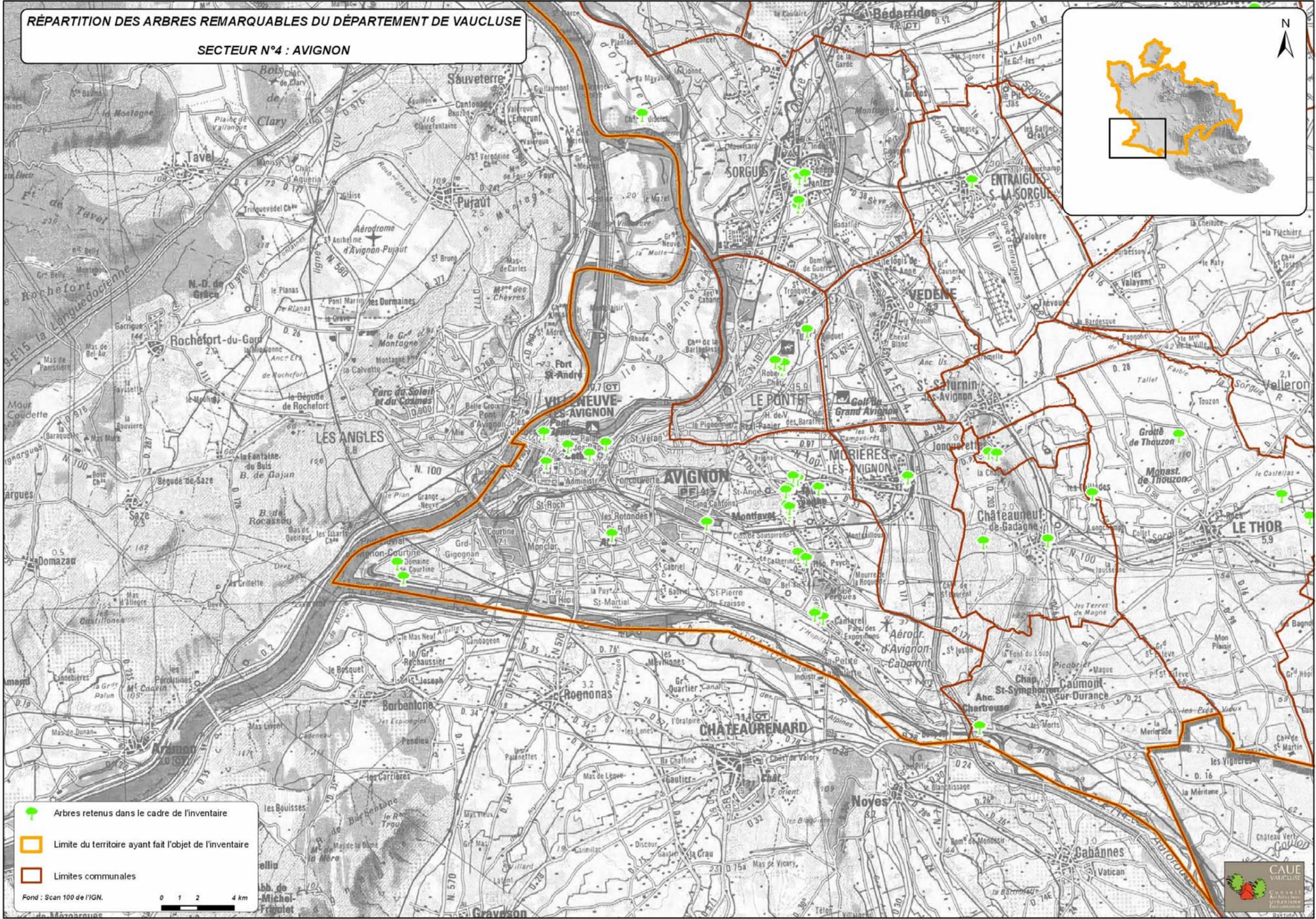
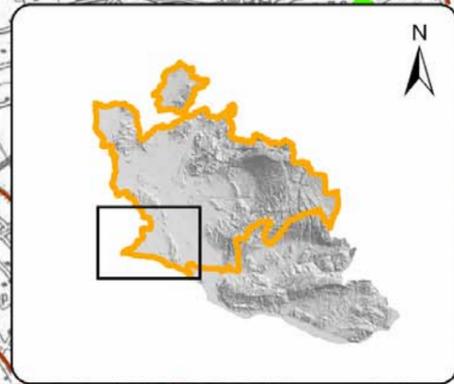
-  Arbres retenus dans le cadre de l'inventaire
-  Limite du territoire ayant fait l'objet de l'inventaire
-  Limites communales

Fond : Scan 100 de l'IGN. 0 1 2 4 km



RÉPARTITION DES ARBRES REMARQUABLES DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

SECTEUR N°4 : AVIGNON

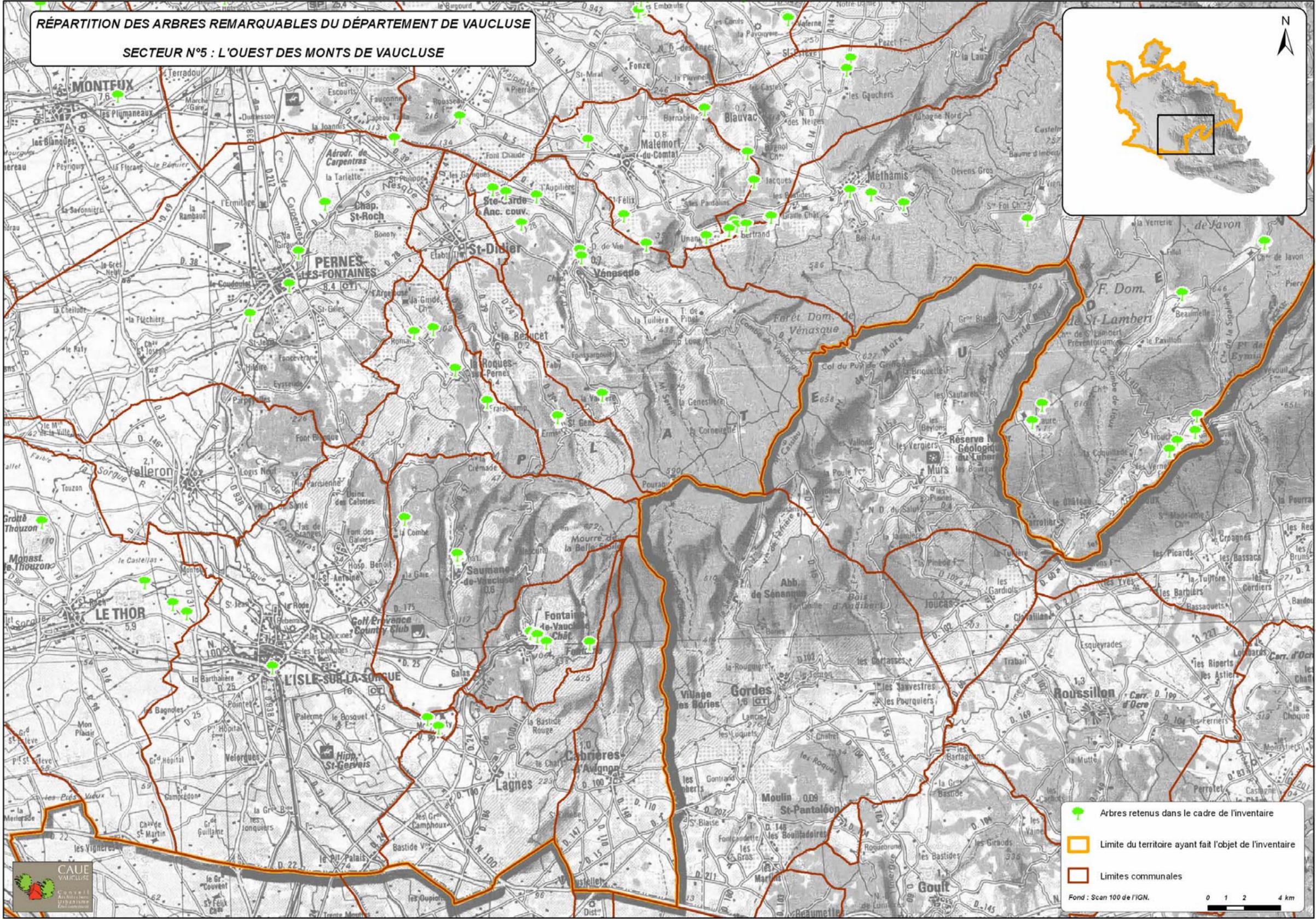
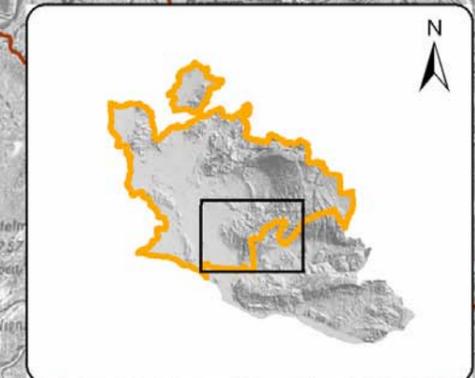


-  Arbres retenus dans le cadre de l'inventaire
-  Limite du territoire ayant fait l'objet de l'inventaire
-  Limites communales

Fond : Scan 100 de l'IGN. 0 1 2 4 km



RÉPARTITION DES ARBRES REMARQUABLES DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
SECTEUR N°5 : L'OUEST DES MONTS DE VAUCLUSE



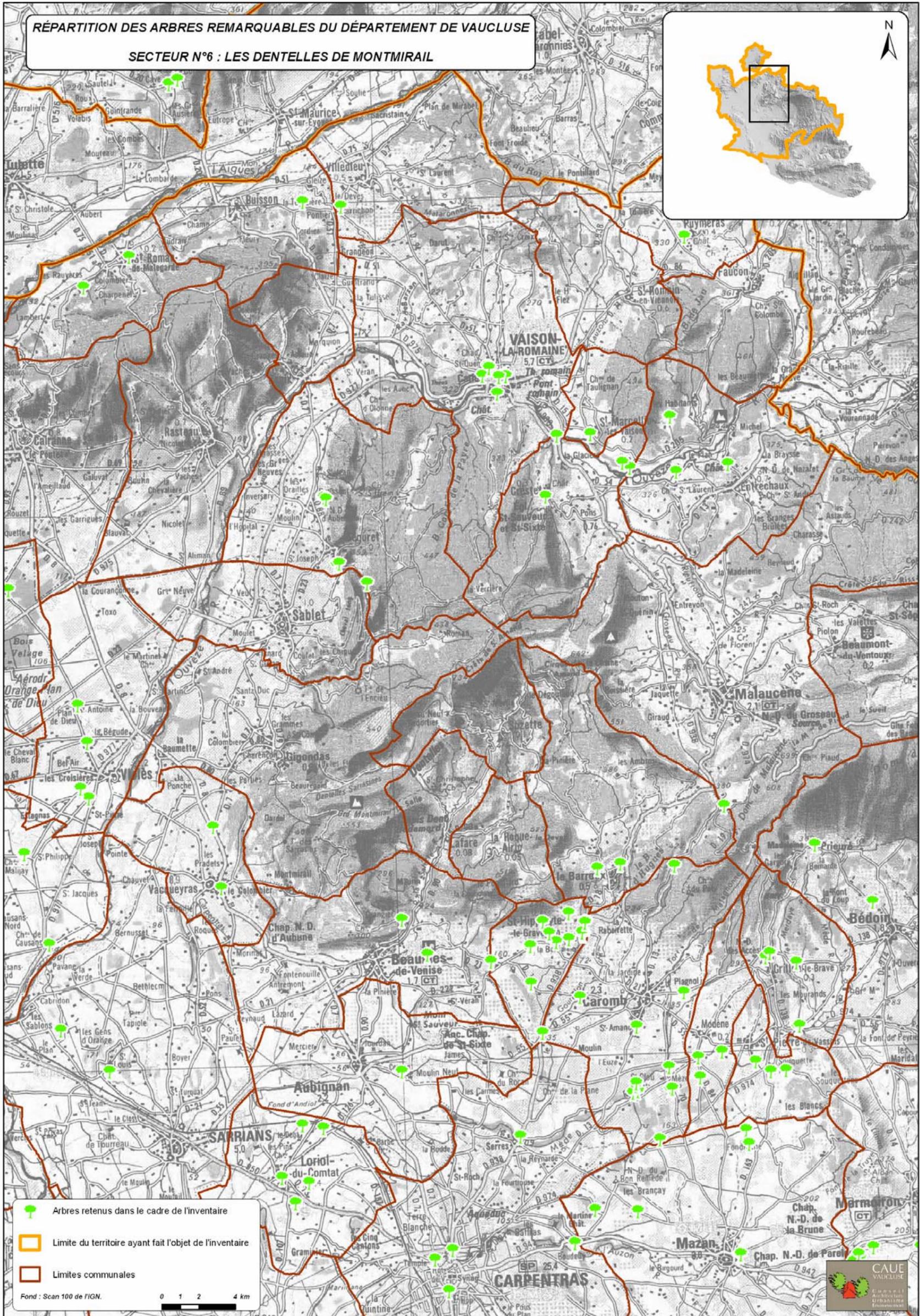
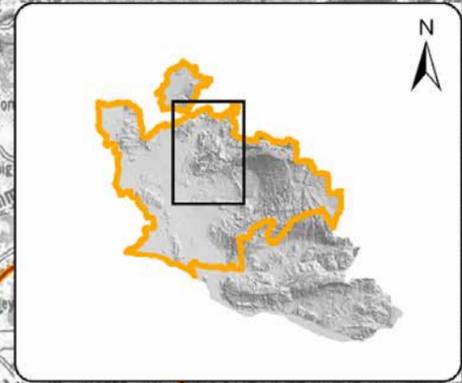
-  Arbres retenus dans le cadre de l'inventaire
-  Limite du territoire ayant fait l'objet de l'inventaire
-  Limites communales

Fond : Scan 100 de l'IGN. 0 1 2 4 km



RÉPARTITION DES ARBRES REMARQUABLES DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

SECTEUR N°6 : LES DENTELLES DE MONTMIRAIL

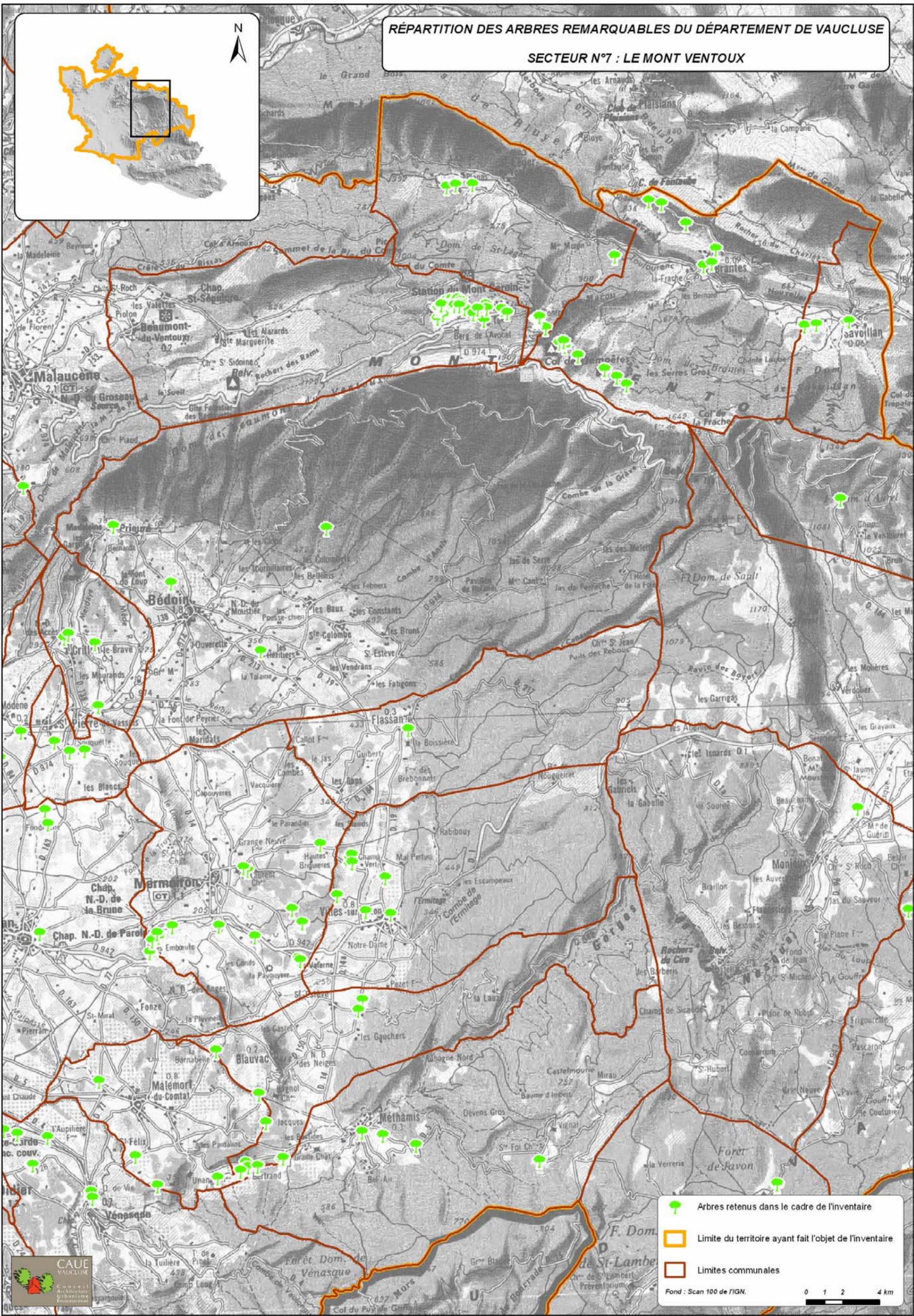
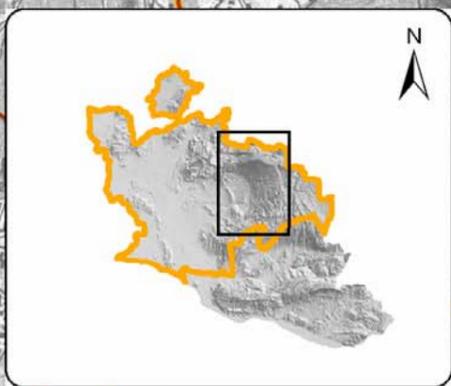


-  Arbres retenus dans le cadre de l'inventaire
-  Limite du territoire ayant fait l'objet de l'inventaire
-  Limites communales

Fond : Scan 100 de l'IGN. 0 1 2 4 km



RÉPARTITION DES ARBRES REMARQUABLES DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
 SECTEUR N°7 : LE MONT VENTOUX

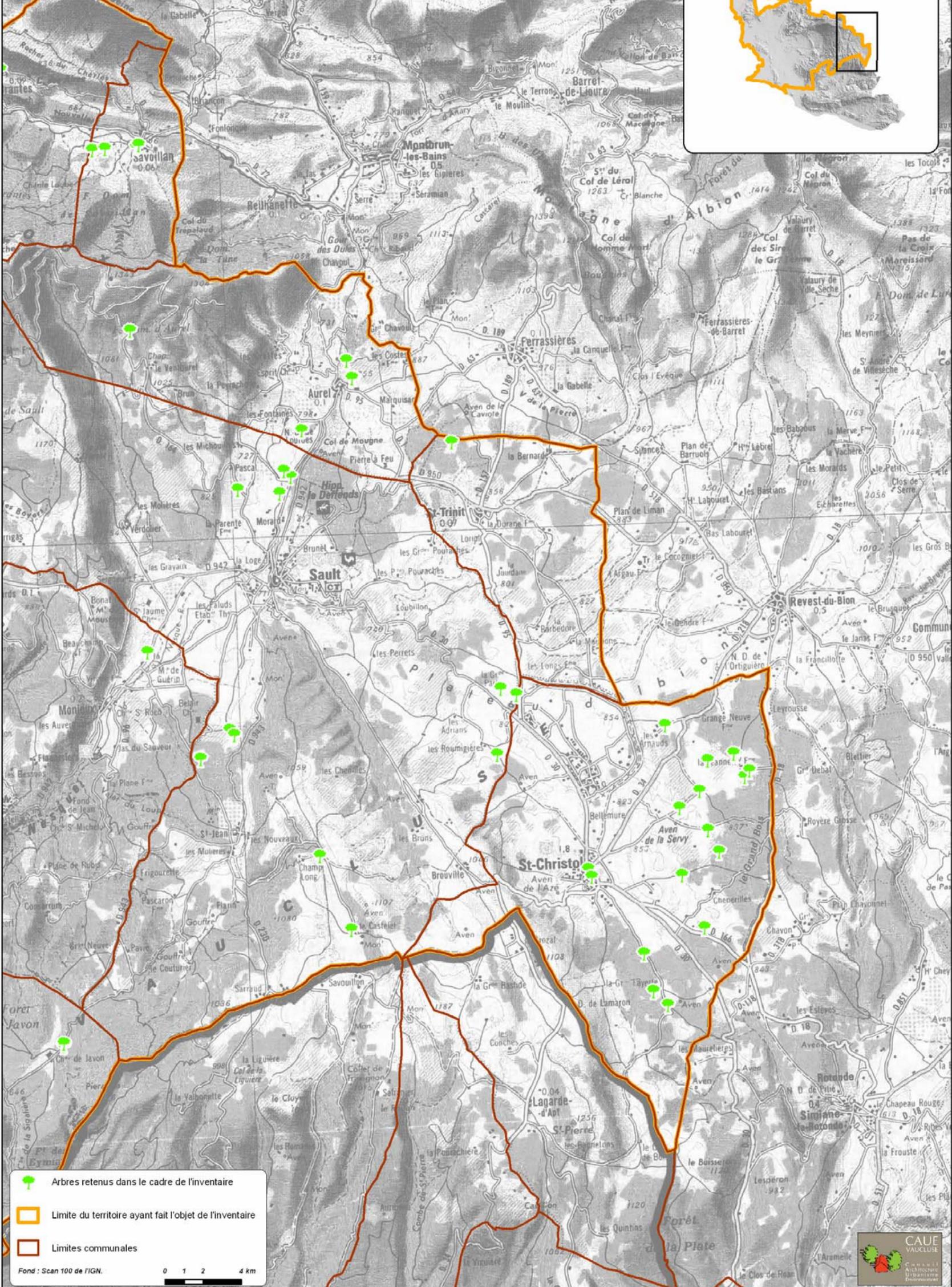
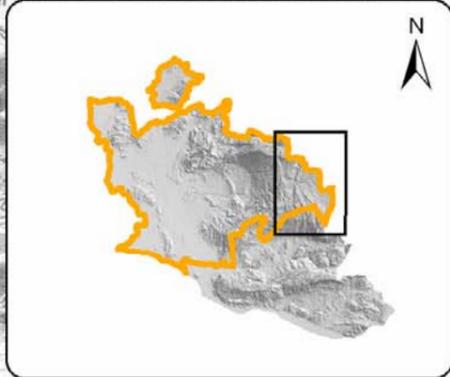


-  Arbres retenus dans le cadre de l'inventaire
-  Limite du territoire ayant fait l'objet de l'inventaire
-  Limites communales

Fond : Scan 100 de l'IGN. 0 1 2 4 km



RÉPARTITION DES ARBRES REMARQUABLES DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
SECTEUR N°8 : LE PLATEAU DE SAULT



-  Arbres retenus dans le cadre de l'inventaire
-  Limite du territoire ayant fait l'objet de l'inventaire
-  Limites communales

Fond : Scan 100 de l'IGN. 0 1 2 4 km

